

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 34 (2007)
Heft: 2

Artikel: Politique / Votation : rejet massif de la caisse unique
Autor: Lenzin, René
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-912912>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

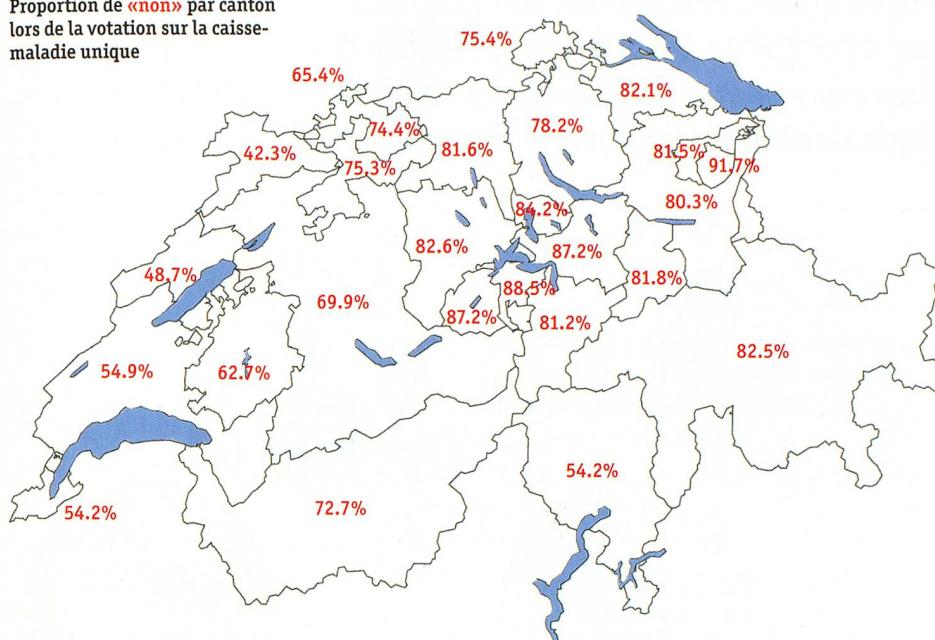
Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rejet massif de la caisse unique

71% des votants et 24 cantons ont voté contre la caisse-maladie unique. La participation au scrutin s'est élevée à 46%.

Proportion de «non» par canton lors de la votation sur la caisse-maladie unique



Révision de l'assurance-invalidité. Le Conseil fédéral et le Parlement souhaitent réinsérer plus rapidement les personnes handicapées dans la vie professionnelle et diminuer légèrement les prestations d'assurance-invalidité. Le peuple sera appelé à se prononcer sur cette réforme le 17 juin prochain. Par René Lenzin

C'est un fait établi: l'assurance-invalidité (AI), qui accuse un déficit vertigineux, doit être de toute urgence réformée. De quelle manière? Les avis divergent sur cette question. Dans le cadre de la 5^e révision de l'AI, le Conseil fédéral et la majorité bourgeoise du Parlement proposent des mesures associant des efforts accrus de réinsertion et des modifications touchant les diverses prestations.

En vertu du principe «La réadaptation prime la rente», les personnes atteintes d'une affection de longue durée doivent si possible être réinsérées sur le marché du travail afin d'éviter que des rentes AI ne leur soient versées. Il s'agit, d'une part, d'instaurer un système de détection précoce des personnes en incapacité de travail ainsi qu'une obligation, pour l'assuré, de collaborer aux éventuelles mesures de réinsertion et, d'autre part, d'alléger le budget de l'AI en supprimant les rentes complémentaires versées aux conjoints ainsi que le relèvement des rentes individuelles pour les personnes devenues invalides avant l'âge de 45 ans (voir «Revue Suisse» 2/06 pour une description détaillée de la révision).

Le Parlement n'a toutefois pas encore pris position concernant la proposition du Conseil fédéral d'augmenter les recettes. Les partis bourgeois n'entendent valider l'augmentation des taux de TVA ou des déductions salariales qu'une fois la révision sous toit.

La réforme entrera-t-elle en vigueur? La question reste ouverte. En effet, certaines petites associations de défense des handicapés ont déposé un référendum arguant que les mesures exigent des sacrifices des seuls concernés, à savoir des personnes invalides. Par ailleurs, elles déplorent l'absence de dispositions contraignantes pour la réinsertion professionnelle concrète sur le plan économique des personnes handicapées et ajoutent que l'AI ne pourra résorber ses dettes sans un recours à des recettes supplémentaires. Ce référendum est soutenu par les Verts. Contre la volonté de sa direction, la base du parti socialiste a également décidé de s'opposer à cette réforme. Le projet du Conseil fédéral est toutefois soutenu par les démocrates-chrétiens, les radicaux, les libéraux et l'Union démocratique du centre.

Commentaire

Les résultats de la votation populaire du 11 mars sont plus qu'éloquents: sept électeurs sur dix et 24 cantons sur 26 ne veulent pas entendre parler d'une caisse unique, ni d'une prime d'assurance-maladie indexée sur les revenus. Certes – et cela était prévisible – l'initiative populaire a bénéficié d'un plus grand soutien en Suisse romande qu'en Suisse alémanique. Mais à l'exception du Jura et de Neuchâtel, les cantons romands ainsi que le Tessin ont eux aussi rejeté le projet de réforme proposé par la gauche romande et soutenu par les Verts, les socialistes et les syndicats. Le verdict confirme le résultat des précédentes votations qui ont porté sur le même thème. Il y a quatre ans, le peuple et les cantons avaient en effet rejeté l'initiative-santé lancée par le PS, et cela pratiquement dans les mêmes proportions.

En dépit de la hausse permanente des coûts de la santé et des primes d'assurance-maladie, l'initiative n'avait aucune chance de passer, et cela en premier lieu parce qu'elle soulevait davantage de questions qu'elle n'en résolvait. Sa formulation était en effet si vague que le Parlement aurait disposé d'une très grande marge de manœuvre dans le cadre de son application. Ainsi, le texte ne précisait nullement selon quel principe les primes devaient être réparties. Et les détracteurs de l'initiative ont su exploiter cette faille avec beaucoup d'habileté. S'appuyant sur des modèles de calcul, ils ont affirmé qu'en cas de mise en œuvre de l'initiative, les ménages des classes moyennes seraient les plus désavantagés. Et les défenseurs de l'initiative ne sont pas parvenus à convaincre du contraire. Mais ils n'ont pas non plus réussi à démontrer de façon crédible pourquoi la politique de santé suisse nécessitait d'être réformée en profondeur. Car en fin de compte, c'était bien l'enjeu de cette votation.

Et maintenant? Avec ce non à l'initiative populaire, les nombreux problèmes de notre système de santé restent entiers. Certes, ce rejet clair d'une réforme en profondeur conforte le Conseil fédéral et la majorité parlementaire dans leur politique actuelle. Mais pour remédier aux failles de notre système de santé, ceux-ci vont bien devoir tôt ou tard se résoudre à mener des réformes.

RENÉ LENZIN